

Communiqué de presse du 17 septembre 2024

Rapport de la Cour des Comptes :

des constats et préconisations partagés, la notion de droit oubliée ?

La cour des comptes s'est saisie, suite à une sollicitation citoyenne, de la question de l'école inclusive et a enquêté dans plusieurs départements, rencontré des acteurs nationaux et locaux : ministères concernés, associations (dont Trisomie 21 France), collectivités locales...

Les constats peuvent être en grande partie partagés : manque global de données statistiques fiables, parcours du combattant pour les familles, enseignants démunis, demandes non satisfaites, recours trop systématiques aux AESH au détriment d'une véritable politique de mise en accessibilité des écoles, tant sur le plan matériel que pédagogique.

Les préconisations ont un air de déjà-vu : développer les coopérations EN / ESMS, améliorer la formation initiale et continue, la gestion des ressources humaines, s'assurer de la production et de la mise en œuvre des PPS, avoir un référentiel national pour les prescriptions des MDPH pour une meilleure harmonisation selon les territoires.

La cour aborde cependant la scolarisation des élèves en situation de handicap sous l'angle de l'efficacité. S'il est bien entendu nécessaire de mesurer l'efficacité de tel ou tel dispositif (ce que la cour des comptes avoue ne pas pouvoir faire, de son propre aveu), **on recherche en vain la notion de droit : tout enfant, quel que soit son handicap, et avec les accompagnements nécessaires, doit pouvoir être scolarisé dans l'école de la République, comme le rappelle la Convention des droits des personnes handicapées que la France a ratifiée. Cette notion pourtant fondamentale semble avoir échappé aux rédacteurs...**

Si ce rapport ne révèle pas de surprise particulière, **la masse de données collectées mérite l'attention de tous les acteurs**. Par ailleurs, il constitue un **point d'appui pour toutes celles et ceux qui œuvrent, comme Trisomie 21 France, à une véritable amélioration quantitative et qualitative de la scolarisation de tous les élèves, et notamment ceux qui présentent des troubles du développement intellectuel.**

[Le rapport \(avec une version en FALC !\)](#)

À propos de Trisomie 21 France

Trisomie 21 France rassemble une cinquantaine d'associations françaises qui agissent concrètement sur le territoire. Depuis plus de 40 ans, Trisomie 21 France œuvre pour que les personnes avec trisomie 21 ou déficience intellectuelle puissent avoir leur place dans la société ordinaire. Le réseau Trisomie 21 France agit pour donner les moyens aux personnes avec trisomie 21 ou déficience intellectuelle de prendre la parole pour faire entendre leur voix et rendre la société plus inclusive.

Contacts presse : Agence Lug

Marion Mellier - marion@agencelug.fr - 06 61 44 47 99

Tiffany Marin - tiffany@agencelug.fr - 07 67 51 57 53